

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

## 18<sup>er</sup> RALLYE DE DIEPPE VHC

*Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2023), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC*

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 103 du 06 Février 2023 (49<sup>ème</sup> Rallye Dieppe Normandie).

Le 18<sup>ème</sup> RALLYE DE DIEPPE Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye de DIEPPE NORMANDIE - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 49<sup>ème</sup> Rallye De DIEPPE NORMANDIE à l'exception des points suivants :

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du 05 au 06 Mai 2023, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe et l'ensemble des communes traversées, un rallye dénommé :

## 18<sup>ème</sup> RALLYE DE DIEPPE VHC

Voir règlement particulier du 49<sup>ème</sup> Rallye Dieppe Normandie

#### 1.1P. OFFICELS. *Idem règlement moderne sauf*

DIRECTEUR DE COURSE VHC :	Claude ROJ.....	142495-0111
COMMISSAIRES TECHNIQUES :	Bernard POTTIER « Gorduche » .....	5010-0112
	William BLOT.....	236179-1318

Chargés des relations avec les concurrents : Patrick GRENIER ..... 220147-0112

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 18<sup>ème</sup> Rallye de DIEPPE VHC compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2023 coefficient 2
- Championnat de la Ligue automobile de Normandie des rallyes VHC 2023

#### 1.3P. VERIFICATIONS

#### Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires au :

**Bar Restaurant Chez Loulou 3 route de la mer 76590 BELMESNIL**

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

**Les équipages devront présenter au H – 10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences.**

### **Vérifications techniques avant le rallye :**

Elles auront lieu le vendredi 05 Mai 2023 de 9h00 à 17h30 à la concession Référence Automobiles OPEL Dieppe Zone industrielle verte – 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Les horaires de convocation seront sur le site de Dieppe Rallye ([www.dieppe-rallye.com](http://www.dieppe-rallye.com)) et consultables lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits de vendredi et samedi)**.

### **Vérifications techniques finales :**

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession Opel Référence Automobiles Dieppe. Le prix horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Identique règlement moderne. Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC.

**3.1.10p** Le nombre des engagés moderne et VHC est fixé à 140 voitures.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

\* Avec publicité facultative de l'organisateur : 420€

\* Sans publicité facultative de l'organisateur : 820 €

=> Fournir une copie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH

**3.1.12P.** Identique au règlement moderne

### **3.3.P. ORDRE DE DEPART**

**Conforme aux règles spécifiques VHC 2023**

**Les concurrents du rallye VHC partiront devant le Rallye Dieppe-Normandie et ce pour l'ensemble du rallye.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Sont autorisées toutes les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur pour les périodes de E à J2 et possédant un PTH ou un PTN. Les voitures seront réparties en Groupe : Groupe 1 Tourisme, G2 TC, G3 GT, G4 GTS, G5 GTP, Groupe N VHC J1, Groupe A VHC J1, Groupe B VHC J1 et Groupe N VHC J2, groupe A VHC J2, Groupe B VHC J2.

Les voitures « Classic » sont autorisées. Un classement spécifique sera publié.

### **4.2P. ASSISTANCE**

Voir règlement particulier du 49<sup>ème</sup> Rallye de DIEPPE NORMANDIE

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 18<sup>ème</sup> RALLYE de Dieppe – Normandie VHC représente un parcours de 347.10 km.  
Il est composé de 2 étapes divisées en 4 sections.

Etape 1 .....84.60 km dont 29.40 km de spéciales  
Etape 2 .....262.50 km dont 114.45 km de spéciales

Les épreuves spéciales :

- ES 1 : LES GRANDES VENTES 1x 7.60.....= 7.60 km
- ES 2 : LES JACQUEMARTS 1x21.80 .....= 21.80 km
- ES 3 / 6 / 9 : TERROIR DE CAUX 3x11.65 .....= 34.95 km
- ES 4 / 7 / 10 : GONNEVILLE 3x11,10 .....= 33.30 km
- ES 5 / 8 / 11 : LA VIENNE 3x15.40.....= 46.20 km

### 6.1P. RECONNAISSANCES

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem Rallye « Moderne »

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation de la coupe de France VHC 2023.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

Un classement général pour les périodes E à I

Un classement général pour les périodes J

Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

## ARTICLE 10P. PRIX

Chacun des équipages classés recevra une coupe ou cadeau.

